



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Dixième session

Rome, 27-29 juin 2018

PROJET DE PLAN DE TRAVAIL CONCERNANT LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DES MICRO-ORGANISMES ET DES INVERTÉBRÉS POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I.	Introduction..... 1-2
II.	Contexte 3-7
III.	Vers un projet de plan de travail concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture
a.	Objectifs..... 8-11
b.	Problèmes rencontrés en matière d'évaluation et de gestion des micro-organismes et des invertébrés..... 12-13
c.	Mettre l'accent sur les groupes fonctionnels des micro-organismes et des invertébrés..... 14-17
d.	Principales activités 18-19
e.	Partenariats 20
f.	Calendrier 21-22
IV.	Indications que le Groupe de travail est invité à donner.....23
<i>Annexe I:</i>	Projet de plan de travail concernant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés pour l'alimentation et l'agriculture

I. INTRODUCTION

1. Les micro-organismes et les invertébrés sont les groupes d'organismes les plus nombreux et les plus divers sur la planète. Ils jouent un rôle important à toutes les étapes de la chaîne de valeur. En 2007, à sa onzième session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a formellement reconnu l'importante contribution des micro-organismes et des invertébrés à la fourniture de services écosystémiques, à l'agriculture durable et à la sécurité alimentaire et a intégré les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés à son flux de travail, dans le cadre de son Programme de travail pluriannuel¹. Dix ans plus tard, à sa dernière session, la Commission a demandé à la FAO d'élaborer un projet de plan de travail pour les activités futures concernant la conservation et l'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés².

2. Le document récapitule brièvement les activités réalisées par la Commission ces dix dernières années dans le domaine des micro-organismes et des invertébrés et présente un projet de plan de travail pour les activités futures de la Commission dans ce domaine, en vue de son examen par le Groupe de travail.

II. CONTEXTE

3. À sa douzième session ordinaire, la Commission a examiné deux brèves études exploratoires décrivant les fonctions et services essentiels assurés par les micro-organismes et les invertébrés intéressant l'alimentation et l'agriculture³. La Commission a insisté sur la nécessité d'évaluer la situation et les tendances en ce qui concerne les micro-organismes intéressant l'agriculture et l'alimentation. Elle a demandé à la FAO de réaliser des évaluations ciblées, qui porteraient en particulier sur la situation et les tendances en matière de conservation et d'utilisation des micro-organismes des sols, des agents de lutte biologique et des phytopathogènes, notamment ceux concernant des cultures importantes⁴. La Commission a également demandé à la FAO de préparer d'autres analyses et études sur le rôle des micro-organismes dans la digestion des ruminants, les processus agro-industriels et la transformation des produits alimentaires, ainsi qu'une analyse de la situation et des tendances au niveau mondial en matière de services écosystémiques fournis par les invertébrés intéressant l'alimentation et l'agriculture⁵.

4. À sa treizième session ordinaire, la Commission s'est félicitée des progrès accomplis dans l'élaboration des évaluations ciblées et a pris note de deux études consacrées aux effets du changement climatique sur les ressources génétiques des invertébrés et des micro-organismes⁶. Elle s'est également félicitée de l'inclusion des micro-organismes et des invertébrés dans le rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (Rapport). La Commission est convenue d'examiner ultérieurement l'élaboration d'évaluations mondiales des micro-organismes et des invertébrés et la création d'un groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés⁷.

5. À sa quatorzième session ordinaire, la Commission a pris note d'un ensemble complet d'études de référence sur le rôle des micro-organismes dans l'alimentation⁸ et les processus agro-industriels⁹ et dans la digestion des ruminants¹⁰, ainsi que sur le rôle des invertébrés dans la production rizicole¹¹ et dans les systèmes fondés sur des plantes-racines¹².

¹ CGRFA-11/07/Rapport, *Annexe E*.

² CGRFA-16/17/Rapport, paragraphe 78.

³ CGRFA-12/09/15.1 et CGRFA-12/09/15.2.

⁴ CGRFA-12/09/Rapport, paragraphe 60.

⁵ CGRFA-12/09/Rapport, paragraphe 63.

⁶ Études de référence n° 54 et 57.

⁷ CGRFA-13/11/Report, paragraphes 92 et 94.

⁸ Étude de référence N° 65.

⁹ Étude de référence N° 64.

¹⁰ Étude de référence N° 61.

¹¹ Étude de référence N° 62.

¹² Étude de référence N° 63.

6. À sa quinzième session ordinaire, la Commission a examiné ses travaux sur les micro-organismes et les invertébrés. Elle a réaffirmé combien la diversité génétique des micro-organismes et des invertébrés et le rôle des pollinisateurs étaient importants pour une production végétale durable et pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Elle a aussi noté que les ressources génétiques des bactéries, des levures et des champignons utilisés dans la transformation des produits alimentaires devaient être prises en compte dans ses prochains travaux¹³. La Commission a souligné que le Rapport devait tenir compte des questions liées aux micro-organismes et aux invertébrés et elle a appelé tous les Membres de la FAO à fournir des informations pertinentes sur ce sujet dans le cadre de l'élaboration de leur rapports nationaux¹⁴. Elle a également demandé à la FAO de revoir la planification de ses travaux intéressant la conservation et l'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés une fois que le Rapport aura été présenté à la Commission¹⁵. Lors de l'examen du projet de rapport sur *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, la Commission a également mentionné le projet d'étude thématique de référence sur *les ressources génétiques des micro-organismes utilisés ou potentiellement utilisables en aquaculture*¹⁶.

7. À sa dernière session, la Commission a demandé à la Secrétaire d'inviter les pays à communiquer leurs opinions sur l'élaboration d'un projet de plan de travail pour les activités futures concernant la conservation et l'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés. Par sa lettre circulaire C/CBD-7 du 22 mai 2017, la FAO a invité les Membres et les observateurs à communiquer leurs opinions par écrit avant le 30 septembre 2017. La Commission a également demandé à la FAO d'élaborer le projet de plan de travail, en tenant compte des conclusions de *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et de toute autre information pertinente, notamment les contributions des Membres et des observateurs, en vue de leur examen par les groupes de travail de la Commission et par celle-ci à leurs sessions suivantes¹⁷. La Commission a également rappelé l'importance des pollinisateurs, en particulier les abeilles à miel, des micro-organismes intervenant dans la digestion des ruminants, la transformation des aliments et les processus agro-industriels, des agents de lutte biologique et des micro-organismes des sols et des invertébrés – et a demandé que ces catégories essentielles apparaissent dans le projet de plan de travail¹⁸. La Commission a souligné qu'il était nécessaire que la FAO continue à nouer des partenariats avec d'autres organisations et initiatives internationales, afin de mobiliser l'expertise disponible dans le domaine des micro-organismes et des invertébrés, et a demandé à la FAO de faire figurer ce thème dans le projet de plan de travail¹⁹.

III. VERS UN PROJET DE PLAN DE TRAVAIL CONCERNANT LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DES MICRO-ORGANISMES ET DES INVERTÉBRÉS POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

a) Objectifs

8. Les ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés font partie de nombreux programmes, initiatives et activités internationaux en lien avec biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture. Grâce au Partenariat mondial sur les sols et à l'Action mondiale en faveur des services de pollinisation pour une agriculture durable, la FAO donne des indications et des conseils techniques aux pays et facilite la prise de décision pour les questions liées aux sols et la pollinisation. L'Organisation facilite la mise en œuvre d'initiatives internationales consacrées aux pollinisateurs²⁰ et à la biodiversité des sols²¹ qui ont été constituées par la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique. En outre, la FAO travaille depuis longtemps dans le domaine de la protection biologique, dans le cadre de son programme de gestion intégrée des organismes nuisibles.

¹³ CGRFA-15/15/Report, paragraphe 66.

¹⁴ CGRFA-15/15/Report, paragraphe 67.

¹⁵ CGRFA-15/15/Report, paragraphe 69.

¹⁶ Russell T. Hill, [Genetic resources for microorganisms of current and potential use in aquaculture](#)

(Les ressources génétiques des micro-organismes utilisés ou potentiellement utilisables en aquaculture.). Projet (Janvier 2017)

¹⁷ CGRFA16/17/Report/Rev.1, paragraphe 78.

¹⁸ CGRFA16/17/Report/Rev.1, paragraphe 79.

¹⁹ CGRFA16/17/Report/Rev.1, paragraphe 80.

²⁰ Décision VI/5 de la COP 6, *Annexe II*.

²¹ Décision VIII/23 de la COP 8.

9. D'autres organisations, comme la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), contribuent de façon importante au renforcement de la base de connaissances qui permet d'élaborer de meilleures politiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés et aux services écosystémiques que ceux-ci fournissent. Le rapport d'évaluation de l'IPBES relatif aux pollinisateurs, à la pollinisation et à la production alimentaire²² a engendré une large gamme de produits de suivi, d'actions et d'initiatives politiques, notamment une liste toujours plus longue de stratégies nationales et de plans d'action sur la pollinisation, qui s'appuient sur les résultats de l'évaluation²³. La FAO est l'un des quatre partenaires du système des Nations Unies qui collaborent avec l'IPBES.

10. Depuis 2007, la Commission a également renforcé constamment ses travaux dans le domaine des micro-organismes et des invertébrés, comme résumé ci-dessus. Les macro-invertébrés sont une composante importante de l'aquaculture et de la pêche (respectivement 23 pour cent et 15 pour cent de la production mondiale) et sont traités en détail dans *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et seront intégrées aux activités prioritaires de suivi. Ce processus couvre également certains micro-organismes aquatiques, comme les microalgues. En outre, le projet de rapport révisé sur *L'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, élaboré conformément aux orientations données par la Commission et qui sera mis au point définitivement et lancé avant la fin de l'année 2018, porte notamment sur l'utilisation et la conservation des micro-organismes des sols, des pollinisateurs, des agents de lutte biologique, ainsi que sur les pratiques de gestion qui seraient favorables à la fourniture de services écosystémiques par les micro-organismes et les invertébrés.

11. Le projet de plan de travail de la Commission, qui figure à l'*Annexe I*, vise:

- i) à renforcer les activités et les processus de la Commission qui portent sur la conservation et l'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés et à planifier de manière cohérente les futurs travaux dans ce domaine;
- ii) à sensibiliser à l'importance des micro-organismes et des invertébrés pour le fonctionnement de l'écosystème, les systèmes de production résilients et durables et la sécurité alimentaire et la nutrition et à renforcer les connaissances et la compréhension dans ce domaine.
- iii) à promouvoir la prise en compte des micro-organismes et des invertébrés dans les politiques locales, nationales, régionales et internationales et dans les processus d'élaboration des politiques sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et leur gestion durable; et
- iv) à renforcer la collaboration entre la FAO et les autres organisations internationales et initiatives concernées, afin de mobiliser l'expertise pertinente en matière de conservation et d'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés et d'identifier des domaines d'intérêt mutuel.

b) Problèmes rencontrés en matière d'évaluation et de gestion des micro-organismes et des invertébrés

12. Leur rôle important dans la fourniture de services écosystémiques et leur importance dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture sont largement reconnus. Pourtant, les informations sur la diversité, la fonction et la répartition des micro-organismes et des invertébrés sont inégales et, dans de nombreux cas, très limitées et fragmentaires. En outre, comme l'a confirmé le projet de rapport révisé, l'importance des micro-organismes et des invertébrés dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture n'est pas suffisamment prise en compte dans les fonds engagés pour la recherche dans ce domaine, ni dans les politiques concernées, ni dans les processus de prise de décision.

²² IPBES (2016). *The assessment report of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services on pollinators, pollination and food production* (Rapport d'évaluation de l'IPBES sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire). S.G. Potts, V. L. Imperatriz-Fonseca et H.T. Ngo, (dir.). Secrétariat de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, Bonn (Allemagne).

²³ On trouvera de plus amples informations à l'adresse suivante: www.ipbes.net/deliverables/3a-pollination.

13. La diversité taxonomique et fonctionnelle des micro-organismes et des espèces invertébrées contraste fortement avec le nombre d'espèces présentes dans les domaines des végétaux, des animaux, des forêts et de la pêche. Dans le cas des premiers, le nombre d'espèces pour lesquelles la taxonomie est presque parfaitement comprise est relativement faible. Les espèces, les souches et les variétés appartenant aux domaines mentionnés peuvent donc être gérées différemment et les stratégies de conservation peuvent, par exemple, être axées sur une seule espèce. Cette approche espèce par espèce comporte de nombreuses difficultés pratiques dans le cas des micro-organismes et des invertébrés, car le très grand nombre d'espèces et l'énorme variété taxonomique et écologique de ces organismes demanderaient des ressources humaines et financières trop importantes.

c) Mettre l'accent sur les groupes fonctionnels des micro-organismes et des invertébrés

14. Les stratégies de gestion des micro-organismes et des invertébrés reposant sur un cadre global qui met l'accent sur les services et les fonctions écosystémiques auxquels ceux-ci contribuent et sur la gestion des pratiques favorisant leur conservation et leur utilisation durable pourraient donc être plus efficaces et efficientes que les stratégies qui portent sur les organismes eux-mêmes, en particulier pour les micro-organismes et invertébrés gérés au sein des systèmes de production.

15. Le projet de plan de travail, tel qu'il figure à l'*Annexe I*, suggère donc de traiter les micro-organismes et les invertébrés en tant que groupes fonctionnels, comme proposé par la Commission à sa dernière session, et de s'appuyer sur les précédents travaux de la Commission dans ce domaine: les pollinisateurs, en particulier les abeilles à miel; les micro-organisme des sols et les invertébrés; les agents de lutte biologique; les micro-organismes intervenant dans la digestion des ruminants; et les micro-organismes intervenant dans la transformation des aliments et les processus agro-industriels²⁴.

16. À la lumière des activités récentes et des évolutions au niveau mondial dans les domaines de la biodiversité des sols²⁵ et de la pollinisation²⁶, la Commission souhaitera peut-être saisir cette occasion et aborder ces groupes en premier. Toutefois, la Commission pourrait également décider d'examiner d'autres groupes fonctionnels, comme les micro-organismes et les invertébrés utilisés en tant que composé alimentaire dans l'alimentation humaine et animale, notamment les champignons récoltables. Les macro-invertébrés, qui constituent une part importante de la production aquacole et halieutique, seraient exclus de ce groupe fonctionnel, car ils sont traités dans le Rapport sur *L'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, tandis que les micro-organismes aquatiques qui ne sont pas traités dans le Rapport (les microalgues et le zooplancton) pourraient y être inclus.

17. En outre, le projet de plan de travail suggère de ne traiter qu'un seul groupe fonctionnel par session de la Commission. Il serait probablement trop ambitieux de vouloir traiter tous les micro-organismes et invertébrés en une seule fois, en raison de ressources humaines et financières limitées. Il est également important de noter que les différents groupes fonctionnels demandent une expertise très différente.

d) Principales activités

18. Le projet de rapport révisé et les propositions des membres de la Commission concernant le projet de rapport et en réponse à la lettre circulaire C/CBD-7 ont souligné le besoin:

- d'établir des données de référence nationales, en particulier en ce qui concerne les micro-organismes des sols, les invertébrés et les pollinisateurs;
- d'améliorer les connaissances des fonctions des micro-organismes et des espèces invertébrées au sein et autour des systèmes de production;

²⁴ CGRFA16/17/Report, paragraphe 79.

²⁵ Par exemple: l'élaboration de l'atlas mondial sur la biodiversité des sols, réalisée par le Centre commun de recherche de la Commission européenne et l'Initiative mondiale sur la biodiversité des sols; les engagements du Partenariat mondial sur les sols et de son Groupe technique intergouvernemental sur les sols en faveur de la promotion de la biodiversité des sols; le partenariat stratégique entre la FAO et l'Initiative mondiale sur la biodiversité des sols, notamment le colloque international prévu en 2020.

²⁶ Par exemple, la publication de l'évaluation thématique des pollinisateurs, de la pollinisation et de la production alimentaire réalisée par l'IPBES.

- d'évaluer l'impact des pratiques de gestion concernant la conservation et l'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés et les services écosystémiques qu'ils fournissent et d'identifier et valider les pratiques qui s'avèrent les plus favorables;
- d'intégrer la conservation et l'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés dans les politiques et les processus de planification existants aux niveaux local et national et d'incorporer ces processus aux systèmes de comptabilité et de signalement nationaux; et
- de renforcer et formaliser les partenariats et d'améliorer les échanges et la mise en commun des connaissances et des pratiques optimales en matière de conservation et d'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés.

19. Conformément à cette analyse, le projet de plan de travail suggère que, pour traiter chacun des groupes fonctionnels, il faudrait:

- résumer la situation et les tendances en ce qui concerne leur conservation et leur utilisation, sur la base des travaux antérieurs de la Commission, de la littérature existante et, le cas échéant, d'une enquête ouverte qui pourrait également rassembler les pratiques optimales dans ce domaine;
- recenser les organisations internationales et régionales et les autres institutions les plus pertinentes pour le groupe fonctionnel et identifier les domaines stratégiques pour une éventuelle collaboration; et
- identifier, sur consultation des groupes de travail concernés de la Commission, les lacunes, les besoins et les possibilités, afin que la Commission et ses Membres y donnent suite.

e) Partenariats

20. Le projet de plan de travail suggère que celui-ci soit mis en œuvre en partenariat avec les organisations qui participent à l'utilisation durable et à la conservation des micro-organismes et des invertébrés. Les partenaires, comme le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, le *Centre for Agriculture and Biosciences International* (CABI) et l'Organisation internationale de lutte biologique (OILB), devraient prendre part aux activités spécifiques du plan de travail lorsque cela s'avère pertinent.

f) Calendrier

21. Le projet de plan de travail propose que la Commission traite un groupe fonctionnel par période intersessions. La Commission considérerait alors le premier groupe fonctionnel identifié à sa dix-huitième session ordinaire (2021).

22. La première révision du plan de travail, qui prévoit des révisions régulières, sera effectuée à la dix-neuvième session ordinaire de la Commission (2023). À ce moment-là, la Commission pourrait, à la lumière des enseignements tirés et de nouvelles évolutions, changer l'ordre dans lequel il souhaite traiter ces groupes fonctionnels de ressources génétiques des micro-organismes et des invertébrés ou modifier certaines des activités prévues pour chacun des groupes fonctionnels.

IV. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL EST INVITÉ À DONNER

23. Le Groupe de travail est invité à examiner et réviser, le cas échéant, le projet de plan de travail concernant l'utilisation durable et la conservation des micro-organismes et des invertébrés, tel qu'il figure à l'*Annexe I*, en particulier la liste des groupes fonctionnels identifiés et l'ordre dans lequel ils devraient être examinés par la Commission.

ANNEXE I

PROJET DE PLAN DE TRAVAIL CONCERNANT LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DES MICRO-ORGANISMES ET DES INVERTÉBRÉS POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Les micro-organismes et les invertébrés sont les groupes d'organismes les plus nombreux et les plus divers sur la planète. Ils jouent un rôle important à toutes les étapes de la chaîne de valeur. Depuis 2007, le Programme de travail pluriannuel de la Commission reconnaît l'importante contribution des micro-organismes et des invertébrés à la fourniture de services écosystémiques, à l'agriculture durable et à la sécurité alimentaire.

Des évaluations ciblées de plusieurs micro-organismes et invertébrés et de leur contribution à l'alimentation et à l'agriculture ont été préparées, sous la direction de la Commission.

Objectifs

Le plan de travail vise:

- i) à renforcer les activités et les processus de la Commission qui portent sur la conservation et l'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés et à planifier de manière cohérente les futurs travaux dans ce domaine;
- ii) à sensibiliser à l'importance des micro-organismes et des invertébrés pour le fonctionnement de l'écosystème, les systèmes de production résilients et durables et la sécurité alimentaire et la nutrition et à renforcer les connaissances et la compréhension dans ce domaine.
- iii) à promouvoir la prise en compte des micro-organismes et des invertébrés dans les politiques locales, nationales, régionales et internationales et dans les processus d'élaboration des politiques sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et leur gestion durable; et
- iv) à renforcer la collaboration entre la FAO et les autres organisations internationales et initiatives concernées, afin de mobiliser l'expertise pertinente en matière de conservation et d'utilisation durable des micro-organismes et des invertébrés et d'identifier des domaines d'intérêt mutuel, afin de renforcer la collaboration dans ces domaines.

Groupes fonctionnels de micro-organismes et d'invertébrés

La Commission abordera les groupes fonctionnels de micro-organismes et d'invertébrés suivants à ses prochaines sessions, comme indiqué ci-après:

Dix-huitième session de la Commission	Les pollinisateurs, en particulier les abeilles à miel
Dix-neuvième session de la Commission	Les micro-organismes des sols et les invertébrés
Vingtième session de la Commission	Les organismes utilisés en tant que composé alimentaire dans l'alimentation humaine/animale
Vingt et unième session de la Commission	Les agents de lutte biologique
Vingt-deuxième session de la Commission	La transformation des aliments et les processus agro-industriels
Vingt-troisième session de la Commission	Les micro-organismes intervenant dans la digestion des ruminants

Principales activités

La Commission abordera chacun des groupes fonctionnels en s'appuyant sur:

- un résumé de la situation et des tendances en ce qui concerne leur conservation et leur utilisation, sur la base des travaux antérieurs de la Commission, de la littérature existante et, le cas échéant, d'une enquête ouverte qui pourrait également rassembler les pratiques optimales dans ce domaine;
- un recensement des organisations internationales et régionales et des autres institutions les plus pertinentes pour le groupe fonctionnel et l'identification des domaines stratégiques pour une éventuelle collaboration; et
- une analyse des lacunes, des besoins et des possibilités, afin que la Commission et ses Membres y donnent suite.

Partenariats

Le plan de travail sera mis en œuvre en partenariat avec les organisations concernées par l'utilisation durable et la conservation des micro-organismes et des invertébrés.

Examen

Le plan de travail sera examiné et révisé, le cas échéant, aux dix-neuvième, vingt et unième et vingt-troisième sessions de la Commission.